

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014

Feuillet n° \_\_\_\_\_

Le six novembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 31 octobre 2014

**Présents :** Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE – Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARY - Mickaël DUCHEMIN – Michelle BOUE – Constance THIREAU - Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

**Secrétaire de séance :** Mickaël DUCHEMIN

**Absent(s) excusé(s) :** Gilbert DELLIERE

**Absent(s) non excusé(s) :**

**Assistait également :** Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

## Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 9 octobre 2014
- SDEGM : adhésion groupement de commandes achat électricité
- Tarifs assainissement
- Tarifs salle des fêtes, réfectoire, cuisine
- Taxe d'aménagement
- Indemnité de conseil trésorière
- Participation financière : convention RPI 2013-2014
- Questions et informations diverses

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 octobre 2014

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité

### 2. SDEGM : adhésion groupement de commandes achat électricité

**DCM n°2014-035**

Les tarifs réglementés de vente d'électricité vont disparaître au 31 décembre 2015 pour toutes les communes détenant des contrats avec des seuils de puissances souscrites supérieures à 36 KVa (tarifs jaune ou vert). Notre commune est concernée pour le compteur d'une puissance souscrite de 66 KVa à la salle des fêtes cantine. M. Le Maire propose que le SDEGM soit coordonnateur pour engager un groupement de commandes d'achat d'électricité à compter d'octobre 2014. Pour autant, chaque adhérent au groupement gère ses contrats et utilise l'électricité en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide d'adhérer au groupement de commandes engagé par le SDEGM pour l'achat d'électricité concernant les puissances supérieures à 36 KVa et d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents.

### 3. Tarifs assainissement

**DCM n°2014-036**

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide une augmentation de 4% et fixe les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

1.28 € HT pour la redevance variable par m3 d'eau consommé

102.87 € HT pour la redevance fixe

Pour information : 2 pompes de refoulement ont été remplacées pour un montant de 4 535.46 € TTC, une facture d'électricité de 955.22 € TTC (296.37 € TTC pour la même période l'année dernière), l'hydrocurage des pompes de refoulement avant dépannage pour 591 € TTC.

### 4. Tarifs salle des fêtes, réfectoire, cuisine

**DCM n°2014-037**

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, vote les tarifs de location de la salle des fêtes, de la cantine et de la cuisine avec effet au 2 janvier 2015

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014

			SALLE DES FETES		REFECTOIRE		
			100 places assises		50 places assises		
			commune	hors com.	commune	hors com.	
<b>ARRHES</b>			15,00 €		15,00 €		
<b>CAUTIONS</b>	propreté	(nettoyage salle + poubelle)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
	bruit		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
	salle		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
<b>LOCATION</b>	<b>location du 1er oct. au 30 avril</b>						
	(avec chauffage)		1ère journée	160,00 €	210,00 €	85,00 €	110,00 €
			2ème journée	60,00 €	85,00 €	40,00 €	60,00 €
	<b>location du 1er mai au 30 septembre</b>						
	(sans chauffage)		1ère journée	110,00 €	160,00 €	60,00 €	90,00 €
			2ème journée	60,00 €	85,00 €	40,00 €	50,00 €
	associations communales		du 1er oct. au 30 avril	35,00 €	/	20,00 €	/
			du 1er mai au 30 sept.	20,00 €	/	10,00 €	/
	sépulture		du 1er oct. au 30 avril	60,00 €	85,00 €	40,00 €	60,00 €
			du 1er mai au 30 sept.	40,00 €	60,00 €	30,00 €	40,00 €
	vin d'honneur		du 1er oct. au 30 avril	100,00 €	145,00 €	60,00 €	80,00 €
			du 1er mai au 30 sept.	80,00 €	110,00 €	40,00 €	60,00 €
Utilisation par les écoles		fêtes pour les classes	gratuit	/	gratuit	/	
Saint-Sylvestre		du 31 décembre au 1 <sup>er</sup> janvier inclus soit 2 jours	280,00 €	450,00 €	150,00 €	250,00 €	
<b>CUISINE</b>	1ère journée		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	

### 5. Taxe d'aménagement

**DCM n°2014-038**

La délibération du 30 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement doit être renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette taxe sert à financer les équipements publics, son champ d'application la construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature. M. Le Maire propose de maintenir son taux à 1%. Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de renouveler d'année en année cette délibération, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, sauf renonciation expresse et de maintenir le taux à 1%.

### 6. Indemnité de conseil trésorière

**DCM n°2014-039**

Le Conseil Municipal, **après délibération**, décide à 8 voix pour 1 voix contre et 1 abstention d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50%, du montant brut de 396.93 € proposé par la trésorière, pour l'année 2014. Celle-ci sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et attribuée à Mme Véronique QUEMENER.

### 7. Participation financière : convention RPI 2013-2014

**DCM n°2014-040**

Suite à la délibération n° 2011-017 du 3 mars 2011, sur le rapport de M. Le Maire faisant apparaître une légère diminution de la participation par rapport à l'année dernière s'expliquant par le nombre d'enfants du Bignon moins élevé que l'année précédente alors que le nombre d'enfants sur le RPI est en hausse entraînant une augmentation des recettes de garderie, des dépenses de fonctionnement de la garderie, des dépenses de personnel pour la garderie et l'école pour la commune de Maisoncelles.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de verser la participation de 6 122.47 € à la commune de Maisoncelles du Maine concernant l'année scolaire 2013/2014.

### 8. Compte rendu des commissions communales

✚ **Commission Voirie** : Les bermes ont été broyées.

### 9. Agenda

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 11 décembre.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014**

Feuillet n° \_\_\_\_\_

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00.*

*Le Maire  
Jean Louis BELLAY*